

FORMATION A LA VERIFICATION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Etre capable de :

- Maîtriser la connaissance des équipements de protections collectives et de protections individuelles
- Connaître les normes européennes sur les équipements et la législation en vigueur
- Vérifier, entretenir et consigner les EPC et EPI



DUREE

1 journée

ASPECT REGLEMENTAIRE

Prescriptions de sécurité concernant les chantiers temporaires ou mobiles selon RGD 27/06/2008.

PERSONNES CONCERNEES

Personnels techniques et agents communaux ayant en charge l'organisation de la mise en œuvre des équipements de protection collective et individuelle

EFFECTIF

De 6 à 10 personnes

METHODE

Exposé didactique avec moyen multimédia, démonstration pratique, mise en situation, échange d'expérience.

SANCTION

Le test d'évaluation des connaissances acquises permet la délivrance d'une attestation de formation de technicien compétent pour les vérifications des EPI et EPC

PRE-REQUIS

Aucun

PROGRAMME

Présentation de la formation selon les prescriptions de sécurité types de l'ITM.

1. Notions fondamentales

- Normes européennes et législation en vigueur
- Les obligations en termes de prévention des risques de chute de hauteur
- Notions générales des EPC : garde-corps, passerelles, crinoline, filet antichute, nacelles, lignes de vie, etc.
- Notions générales des EPI : casques, gants, chaussures, harnais, lunettes, sourdines, masques, vêtements spécifiques, etc.
- Travaux en hauteur, le choix du matériel, son utilisation, les vérifications réglementaires
- Vérification, entretien, inspection périodique et durée de vie des EPC et des EPI
- Consignation dans le registre sécurité

2. Travaux pratiques

- Contrôles, réglages pour port du harnais
- Elaboration d'un système sûr antichute
- Mise en situation sur système antichute
- Mise en sécurité du poste de travail
- Vérification des EPI et rangement stockage